

Question écrite du 4 juin 2014 de M. Simon Brandt: «Accessibilité des sans-abri avec un chien dans les lieux d'accueil».

Est-ce que l'accessibilité aux abris de protection civile, mais également aux autres lieux d'accueil (clubs sociaux, soins d'hygiène, etc.) est garantie aux sans-abri avec un chien ou un animal de compagnie? Si non, pourquoi?